

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2025-87

Séance du jeudi 02 octobre 2025 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 28 septembre 2025, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Olivier Bridelance, Fatima Chomat, Soazig Quillard.

Représentée : Sophie Thomas par Olivier Bridelance ; Michel-Pierre Pécol par Fatima Chomat ; Gilles Apeloig par Soazig Quillard

Absente : Elisabeth Martin

Secrétaire : Frédéric Froment

(Quorum atteint : 5 présents physiquement sur 9 conseillers en exercice)

2025-87 : Tarification des secours sur les pistes de ski pour la saison 2025-2026

	Prise en charge sur domaine skiable et évacuation par pisteurs	Transport par Ambulances du Trièves	Autres sociétés de transport en ambulance (Réunies, Cèdres, Drac)
	Vers poste de secours	Vers hôpital ou clinique de l'agglomération grenobloise	Vers hôpital ou clinique de l'agglomération grenobloise
Front de neige	121 € *	500 €	730 €
Zone A	273 € *		
Zone B	437 € *		
Zone C	819 € *		

Front de neige	Zone départ cours ESF/ Jardin d'enfants ESF / Front de neige / Départ TK Bessard Départ TK Pras / Tremplin de saut à ski / Pas de tir biathlon
Zone A (rapprochée)	<u>ALPIN</u> Piste de luge station (gratuite) / L'Ecureuil / L'Olagnière / Les Bruyères Le Clos du Roux / Les Noisettes / Les Faisans / Les Coteilles / Snow park Le Piochanet / Le Mur / Départ TK Pierre Blanche / Départ TK Alleyrons Départ TK Pré Levé / Piste de luge (par tapis Âge de glace) / Le loup blanc / La Gélinothe Les Cotilles / Mini Cascade / La Cascade Family / Grande Cascade <u>SKI de FOND</u> Zone d'apprentissage ludique / La Glacière / La Moraine / La Plaine / Gressette
Zone B (éloignée)	<u>ALPIN</u> Le Grand Brisou / Les Myrtilles / La 50 ^{ème} / Les Marmottes / Les Chamois / Les Tétraz / Crêtes / Le Cerf / L' Aigle / Bouquetins / Cascade Expert <u>SKI de FOND</u> La Combe Maunette / Les Fayolles / L'Allimas / Le Col
Zone C (hors-piste)	Accessible gravitairement depuis la plus haute remontée mécanique

*augmentation de 2% appliquée par rapport au tarif 2024-2025, somme arrondie à l'€ supérieur.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal décide de valider cette grille tarifaire.

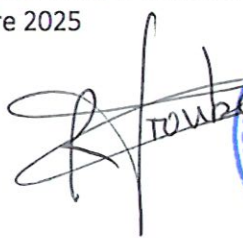
Votants 8 POUR 8 CONTRE 0 Abstention 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 2 octobre 2025

Monsieur Rémi Goube

Maire




Délibération transmise à la préfecture le 03/10/2025

et affichée et publiée le 03/10/2025